



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUILLET 2020

DELIBERATION N° 2020-07-087-DR/FIN

Nomenclature : 7.1.2

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - POLE DE SERVICES J. BERTIN

Votants : 32M. le Maire ne prenant
pas part au vote**Abstention : 1**

(Mme Dacharry)

Votes exprimés: 31**Pour: 31****Contre : 0**Fait à Tarnos,
le 10 juillet 2020
Pour extrait certifié
conformeCertifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le : 21/07/2020L'an deux mille vingt, le neuf juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur
LESPADE, Maire.**PRÉSENTS**M. LESPADE, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET,
M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN,
Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS,
Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER,
Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY,
M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES,
Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

Mme NOGARO	procuration à	M. PERRET
Mme DUPRE	procuration à	Mme DUFAU
M. DECKE	procuration à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. MABILLET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

28 aux points n° 2020-07-081-DR/FIN, n° 2020-07-083-DR/
FIN, n° 2020-07-085-DR/FIN et n° 2020-07-087-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 33

32 aux points n° 2020-07-081-DR/FIN, n° 2020-07-083-DR/
FIN, n° 2020-07-085-DR/FIN et n° 2020-07-087-DR/FIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-14, L2121-21
et L2121-29Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif
à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la délibération en date du 09 juillet 2020 désignant M. Alain PERRET, premier Adjoint, pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Après s'être fait présenter le budget annexe du pôle des services de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent et le compte administratif dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,

DELIBERE

PROPOSE de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires:

	Résultat 2018	Part affecté à l'investissement	Mandats 2019	Titres 2019	Résultat 2019
Investissement	-73 447,79		275 243,14	339 467,98	-9 222,95
Fonctionnement	137 485,56	-137 485,56	330 127,49	350 950,31	20 822,82
Totaux	64 037,77	-137 485,56	605 370,63	690 418,29	11 599,87

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr